

# **PLATEFORME PASTORALE DU TCHAD**

**COMITE CHARGE DU SUIVI DES  
RECOMMANDATIONS DU COLLOQUE  
NATIONAL SUR LE PASTORALISME  
AU TCHAD**

**PLAN D'ACTION  
(janvier - novembre 2014)**

*Appui à la plateforme des acteurs du pastoralisme au Tchad*

**Février 2014**

## Table des matières

1	Rappel de l'objectif de l'appui à la plateforme.....	1
2	Démarche d'accompagnement prévue .....	1
3	Réalisations 2013 et chantiers structurants de la plateforme .....	2
3.1.	Principaux axes structurant des travaux de la plateforme pastorale.....	2
3.2.	Eau pastorale sécurisée.....	3
3.3.	Sécurisation du foncier agro-pastoral,.....	4
3.4.	Environnement, adaptation du pastoralisme au changement climatique .....	5
3.5.	Améliorer l'accès aux services d'éducation en milieu nomade .....	6
3.6.	Transmission des connaissances et formation des ressources humaines .....	7
3.7.	Vers une crise pastorale dans le Sud tchadien.....	7
4	Programme d'activités d'appuis à la plateforme 2014.....	9
5	Annexes.....	10
	Note de synthèse 1 politiques pastorales : élevage pastoral et changement climatique.....	10
	Note de synthèse 2 politiques pastorales : dispositif de financement pérenne de l'entretien des ouvrages pastoraux.....	14



## **1 Rappel de l'objectif de l'appui à la plateforme**

Le Ministère du Développement Pastoral et des Productions Animales a pour objectif de consolider les efforts de capitalisation et de communication engagés sur le développement pastoral. Cette dynamique se situe dans le prolongement des conclusions du Colloque national sur le pastoralisme et du comité (CCSRCNP) qui a été mis en place suite à la dite rencontre.

L'objectif est d'animer et de renforcer les capacités des acteurs oeuvrant pour le pastoralisme. Pour cela il s'agit de créer une plateforme d'échange et de rencontres regroupant des directions techniques ministérielles du développement rural, des partenaires techniques et financiers (UE, AFD, Coopération Suisse, PNUD, FAO, etc.) et des représentants des organisations d'éleveurs ou d'associations socio professionnelles.

L'assistance technique mobilisée sur financement FERC de l'AFD vise à accompagner et renforcer le comité dans sa capacité de capitalisation des acquis et de communication en direction du réseau des personnes impliquées dans le pastoralisme.

Cet appui vise en premier lieu les membres du secrétariat exécutif du CCSRCNP qui rassemble le Collectif des Associations d'Éleveurs au Tchad, la Direction de l'Hydraulique Pastorale du Ministère de l'Eau, le Laboratoire de Recherche Vétérinaire et Zootechnique (devenu IRED), la Direction de l'Organisation Pastorale et de la Sécurisation des Systèmes Pastoraux et le Projet d'Appui à la Filière Bovine.

## **2 Démarche d'accompagnement prévue**

Elle se structure autour de trois grands résultats :

- A. Renforcement des capacités de capitalisation et de communication du sous comité, en lien avec les politiques d'hydraulique de décentralisation, de développement rural,
- B. Appui au pilotage de trois études prospectives
- C. Mise en synergie des efforts des partenaires de la Direction et du développement pastoral au Tchad

L'assistance technique mobilisée combine trois types d'expertise organisés sur deux ans à partir de novembre 2012.

- Un expert national permanent, qui assurera l'appui continu de la plateforme pastorale, au sein de la DOPSSP où il sera affecté dès le démarrage de la mission,
- Un expert international assurant le suivi du programme depuis le siège de l'IRAM et grâce à des missions régulières en appui au sous-comité.
- Trois équipes de consultants nationaux et internationaux identifiés pour les trois études prospectives dont les termes de références ont été établis dans le cahier des charges de la mission d'assistance technique.

### 3 Réalisations 2013 et chantiers structurants de la plateforme

Une restitution détaillée des réalisations de la plateforme pastorale au cours de l'année 2013 est présentée dans le rapport annuel diffusé en janvier 2014, accessible sur le site de la plateforme : [www.plateforme-pastorale-tchad.org](http://www.plateforme-pastorale-tchad.org)

Nous présenterons ici les principaux axes structurants qui fédèrent les activités de la plateforme et qui ont été débattus lors de l'atelier annuel du 18 février 2014.

#### 3.1. Principaux axes structurant des travaux de la plateforme pastorale

Ces axes stratégiques de travail sur les politiques publiques sont directement en lien avec le développement pastoral et s'inscrivent dans des domaines inter sectoriels ;



1. Eau pastorale sécurisée en lien avec la mobilité: système de financement durable de l'entretien des ouvrages, stratégie nationale d'aménagement pastoral
  2. Sécurisation du foncier agro-pastoral, de la mobilité et prévention des conflits: adoption du projet de Code Pastoral et appui à sa mise en application
  3. Gestion durable des ressources pastorales et adaptation aux changements climatiques
  4. Promotion d'un système d'éducation adapté au milieu pastoral et nomade
  5. Diffusion des connaissances et formation des ressources humaines dans le développement pastoral [www.plateforme-pastorale-tchad.org](http://www.plateforme-pastorale-tchad.org)
- Crise pastorale au Sud en lien avec le conflit centrafricain

### 3.2. Eau pastorale sécurisée



**Rappel des acquis et expériences capitalisées au Tchad sur cette question de l'accès à l'eau pastorale sécurisée**

- 20 années d'expérience en HP, méta-évaluation réalisée par IIED en 2012-2013.
- Évaluations rétrospectives, réalisées en 2011 sur financement AFD.

#### Activités réalisées en 2013

**Etude prospective III: élaboration d'un système de financement durable de l'entretien des ouvrages pastoraux.** Le rapport et la fiche de synthèse sont disponibles sur le site de la plateforme.

#### **Principales analyses**

- ✓ Un ensemble de droits et de taxes s'applique aux ventes d'animaux, en particulier à leur exportation. Les dépenses nécessaires pour les gros entretiens et les réparations des ouvrages d'hydraulique pastorale ne représentent que la moitié de ces recettes (4 Mds contre 8 Mds)
- ✓ Il n'existe pas de dispositif unique apte à financer les dépenses d'entretiens des ouvrages,
- ✓ Les mécanismes financiers existants et en projet ne sont pas spécifiquement dédiés à l'entretien des ouvrages d'hydraulique pastorale.

#### **Principales recommandations**

- ✓ **A l'Etat:** Le financement des gros entretiens à travers une ligne budgétaire des deux ministères concernés (MDPPA et MHRU)
- ✓ **Aux usagers:** Le financement doit porter prioritairement sur l'exploitation et l'entretien courant

- ✓ **Aux bailleurs de fonds:** le financement par les bailleurs de fonds à travers les fonds de contrepartie (fonds PPTE) et éventuellement en complément du financement de nouveaux
- ✓ **A la Plateforme Pastorale:**
  - élaboration d'un manuel d'entretien et dissémination de ce manuel ;
  - création d'une base de données sur les ouvrages d'hydraulique et élaboration de procédures de suivi des ouvrages par les Délégations ;
  - évaluation des besoins de gros entretien et de réparation des ouvrages d'hydraulique pastorale dans une région pilote au moyen de visites d'inspection, programmation des travaux sur cinq ans selon les priorités, et élaboration des cahiers des charges et du dossier d'appel d'offres

### **Activités à programmer en 2014**

Elles découlent directement des recommandations de l'étude et engagent leur mise en application par les membres de la plateforme et les institutions qui y sont représentées.

- Élaboration manuel de gestion et entretien PPP par les usagers (PPT + financement à trouver?)
- Intégration expérimentation service entretien dans une région pilote PASTOR (PPT + AFD + UE)
- Élaboration stratégie nationale d'aménagement pastoral (PPT + AFD + financement à trouver?)

### **3.3. Sécurisation du foncier agro-pastoral,**

La sécurisation du foncier agro-pastoral intègre la préservation de la mobilité et prévention des conflits: adoption du projet de Code Pastoral et appui à sa mise en application

#### **Acquis et expériences capitalisées au Tchad**

- 2010 étude conflits liées aux ressources pastorales appui AFD à la Direction des Organisation Professionnelles et à la Sécurisation des Systèmes Pastoraux
- 2009-2011 processus d'élaboration projet de Code pastoral soutenu par la FAO
- 2012 étude sur la gestion de l'espace et la prévention des conflits dans le Fitri, financé par l'AFD dans le cadre du Projet Tchad Central 2.

#### **Activités réalisées en 2013**

- Evaluation rétrospectives 20 ans HP
- Conférence régionale de N'Djaména mai 2013 « gouvernance et sécurité », voir site [www.pasto-secu-ndjamena.org](http://www.pasto-secu-ndjamena.org)

#### **Activités à programmer en 2014, 2015, 2016...**

- Élaboration stratégie nationale aménagement pastoral (PPT + AFD + financement complémentaire à trouver)
- Suivi de l'adoption du projet de Code Pastoral et appui aux décrets d'applications (PPT)
- Préparation DELGARAP (PPT + UE)
- Urgence pastorale Sud (PPT + AFD + FAO + ?)

### 3.4. Environnement, adaptation du pastoralisme au changement climatique

La synthèse et le rapport de cette étude prospective réalisée en 2013 figurent sur le site de la plateforme et ont été diffusés aux membres de la plateforme.



#### Pastoralisme et changements climatiques :

Les prévisions concernant le changement climatique montrent que le Tchad sera fortement impacté :

- par la hausse des températures
- ainsi que par l'augmentation de la fréquence des événements extrêmes sécheresses et inondations.

Ces changements climatiques pourraient être plus importants en zone sahélienne qu'en zone soudanienne. Toutefois, les écosystèmes et les systèmes productifs sahéliens sont mieux adaptés aux aléas climatiques, et pourraient être plus résilients à ces évolutions que les systèmes soudanais.

#### Les systèmes d'élevage, surtout en zone sahélienne, possèdent une forte résilience aux aléas climatiques, qui sont déjà une caractéristique du climat actuel de la zone.

Les principaux facteurs de résilience de ces systèmes sont :

- La mobilité des troupeaux ;
- La diversification des activités (élevage de plusieurs espèces d'animaux, association agriculture-élevage, vente de services de transports de récoltes, etc.)
- La diversité génétique des différents animaux ;
- Les réseaux d'information, permettant de connaître les zones où sévissent des maladies, ou celles où les ressources en eau et pâturages sont importantes ;
- La bonne connaissance du milieu ;



- L'existence d'accords sociaux entre les différents groupes d'éleveurs et d'agriculteurs des zones de transhumance.

### **Principales recommandations issues de cette étude prospective**

- ✓ Une des principales priorités est de comprendre les mécanismes de résilience des différents systèmes d'élevage, afin de définir des politiques différenciées visant à renforcer ces mécanismes et à pallier à leurs faiblesses.
- ✓ Les politiques publiques sectorielles doivent favoriser les systèmes d'élevage les plus résilients: sécuriser la mobilité pastorale, adopter un cadre légal qui garantisse les droits des différents utilisateurs des ressources naturelles et du foncier et favorise les concertations aux différentes échelles territoriales.
- ✓ Elles doivent aussi intervenir dans la prévention et la gestion des crises. La structuration en cours des éleveurs et pasteurs en organisations régionales et nationale peut apporter une contribution aux mécanismes d'anticipation, de prévention et de vérification d'attribution d'aides à l'élevage (stocks d'aliments en prévision de crises, stocks d'urgence, prévention sanitaires de risques épizootiques liés au climat, etc.).
- ✓ Les politiques de l'adaptation ne peuvent être conçues exclusivement au sein des ministères concernés. Elles doivent faire l'objet de concertations à la fois avec les organisations de producteurs et avec les autres secteurs concernés,
- ✓ Les financements internationaux pour l'adaptation se mettent en place progressivement, mais le Tchad n'en a pratiquement pas bénéficié. Il sera nécessaire de renforcer les capacités des institutions tchadiennes à définir des priorités en matière d'adaptation. La prochaine révision du PANA est, de ce point de vue, une opportunité à ne pas manquer pour affirmer les priorités du secteur de l'élevage en matière d'adaptation et favoriser les mises en cohérence intersectorielles.

### **Principales recommandations issues de cette étude prospective**

- Participation de la plateforme à la révision du PANA
- Participation de la plateforme aux assises de l'environnement prévues en mars 2014
- Suivi du démarrage du programme AMCC qui va comporter un volet appel à propositions pour des initiatives d'adaptation au changement climatique. La plateforme doit réfléchir à des propositions axées sur les politiques d'adaptation

## **3.5. Améliorer l'accès aux services d'éducation en milieu nomade**

### **Acquis et expériences capitalisées**

- 2010 étude prospective sur la problématique éducation en milieu nomade
- Mars 2011 colloque national développement pastoral au Tchad
- 2012 création d'une direction éducation en milieu nomade au Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation

### **Activités réalisées en 2013**

- Conférence régionale de N'Djaména, mai 2013 « viabilité économique et sociale en milieu pastoral »

- Conférence de Niamey déc. 2013, une délégation de la plateforme a pu s'y rendre et y réaliser une communication
- Élaboration d'un guide pédagogique enseignement en milieu nomade par la Direction de l'Éducation Nomade et Insulaires
- Adaptation des manuels aux réalités pastorales (en cours par la Direction)

#### **Activités à programmer en 2014, 2015, 2016...**

- Finalisation et diffusion de la stratégie nationale d'éducation en milieu nomade (financement à trouver?)
- Finalisation et édition guides et manuels (?)
- Développement expériences pilotes et développement services adaptés dans les PASTOR (UE et AFD)

### **3.6. Transmission des connaissances et formation des ressources humaines**

#### **Acquis et expériences capitalisées**

- 2009-2010 site bibliographie pastorale [pasto.tchad](http://pasto.tchad)
- Formation aux logiques pastorales 8 personnes module ARED en 2011

#### **Activités réalisées en 2013**

- Préparation formation de formateurs à la maîtrise et à la diffusion du module
- Organisation de la conférence de Toukra
- Participation à la conférence de Nouakchott et ID4D Paris
- Modernisation du site [www.plateforme-pastorale-tchad.org](http://www.plateforme-pastorale-tchad.org)

#### **Activités à programmer en 2014, 2015, 2016...**

- Organisation de la formation de 8 formateurs (FIDA/ProHYPA)
- Organisation de formations par les formateurs (PPT + ?)
- Alimentation du site et adaptation à la demande des membres (PPT)
- Participation au festival pastorales et grands espaces (PPT + ?)
- Conférences débats dans les Universités d'Ati, d'Abéché et de Sarh

### **3.7. Vers une crise pastorale dans le Sud tchadien**

Lié à l'actualité de la crise centrafricaine, cet élément a fait l'objet d'un débat spécifique lors de la planification des activités 2014. Plusieurs interventions des Organisations Professionnelles ont souligné les enjeux pour les éleveurs au vu des tensions dans le pays voisin, qu'ils soient pasteurs refluant de RCA, transhumants tchadiens bloqués dans leur descente en RCA pour la transhumance, agro-pasteurs locaux, agriculteurs éleveurs des zones soudaniennes concernées.

Au vu de ces constats et interpellations, plusieurs questions ont été débattues par les membres de la plateforme :

1. Quel positionnement de la plateforme pastorale face à cet événement qui mobilise plusieurs intervenants de l'urgence?
2. Comment les acteurs de l'urgence prennent-ils en compte la prévention des risques de conflits, les risques sanitaires et économiques ?
3. Comment traiter la question de l'urgence face aux chocs dans une perspective structurelle en lien avec le Changement Climatique ?
4. Quelle initiative spécifique développer au titre de la plateforme : formalisation des éléments d'un diagnostic précis et formulation de propositions opérationnelles alliant urgence et systèmes structurels de gestion des crises (aliment du bétail) ?

Suite à ces échanges, la Plateforme a décidé de monter une mission spécifique mobilisant les OP, l'élevage et l'hydraulique afin de procéder à un diagnostic rapide et quantifié de la situation, afin d'organiser un atelier permettant de présenter les propositions d'interventions spécifiques de santé animale, d'alimentation du bétail et de médiation-prévention des conflits. Voir infos sur le site [www.plateforme-pastorale-tchad.org](http://www.plateforme-pastorale-tchad.org)

## 4 Programme d'activités d'appuis à la plateforme 2014

Version actualisée, présentée et validée lors de l'atelier de la plateforme 18 février 2014

	2012	2013												2014															
Mois correspondant de la mise en œuvre de l'appui FERC/AFD	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11					
<b>R1. Renforcement capacités de capitalisation et communication du sous-comité M I : appui au sous-comité</b>																													
Mobilisation de l'expert national																													
Mobilisation expert international suivi et missions ponctuelles	X	-	-	X		X	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X					
A.1.1. Renforcement cap. planification concertation ss-comité		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				
A.1.2. Animation du transfert des savoirs et des connaissances		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				
A.1.3. Etendre formation res. humaines formation de formateurs														X	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				
A.1.4. Amélioration du dispositif de suivi institutionnel des PHP		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Identifcat° 11°FED AFD		x	X	X	x	x	x	x	x	x	x	x	x				
<b>R2. Appui au montage des trois études prospectives</b>																													
A.2.1. Mission II : Stratégie nationale d'aménagement																X	X							X					
A.2.2. Mission III: Pérennisation et entretien des ouvrages								X	X							Intégration des propositions dans la conception PASTOR et projets UE													
A.2.3. Mission IV: Pastoralisme et changement climatique			X	X												Groupes de travail assises environnement													
<b>R3. Mise en synergie des efforts dans le pastoralisme et le développement pastoral</b>																													
Appui à l'organisation du Colloque de N'Djaména, production des actes participation à la conférence de Nouakchott		Colloque Régional N'Djaména																	Participation au comité de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de N'Djaména										
Suivi et appui à la sortie du Code Pastoral							x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				
Participation développement stratégie éducation en milieu pastoral														At Ny			x	x	x	x	x	x	x	x					
Initiative urgence pastorale dans le Sud Tchadien /crise RCA														X	X	X	X	X											
Atelier inaugural des activités Vét-Gov.																X													
Etude des textes réglementaire ((santé animales, pharmacie, etc.)																													

## 5 Annexes

### Note de synthèse 1 politiques pastorales : élevage pastoral et changement climatique

#### PLATEFORME PASTORALE DU TCHAD

[www.plateforme-pastorale-tchad.org](http://www.plateforme-pastorale-tchad.org)

Élevage pastoral et changements climatiques au Tchad<sup>1</sup>

Note de synthèse 1 politiques pastorales : janvier 2014

*SYNTHESE ETUDE PROSPECTIVE I*

Le Colloque de N'Djamena sur le pastoralisme, qui s'est tenu en mars 2011, a concrétisé un rapprochement entre les décideurs des différents ministères et les professionnels intéressés par le pastoralisme au Tchad. Pour poursuivre ce travail, a été créée une plateforme d'échange et de rencontres, regroupant des directions techniques ministérielles du développement rural, des partenaires techniques et financiers (UE, AFD, Coopération Suisse, PNUD, FAO, etc.) et des représentants des organisations d'éleveurs ou d'associations socio professionnelles.

Le Colloque National sur le Pastoralisme au Tchad a défini trois études prospectives prioritaires pour alimenter la réflexion de la plateforme: 1) l'élaboration d'une stratégie nationale d'aménagement pastoral ; 2) la conception d'un montage permettant la pérennisation de l'entretien des ouvrages d'hydraulique pastorale au niveau national et régional ; et 3) la conception d'un mécanisme innovant de financement et de renforcement de l'adaptation des pasteurs au changement climatique. C'est cette dernière étude qui est résumée dans ce document. Elle a été présentée à la plateforme à N'Djamena le 2 mai 2013.

#### Les modèles de changement climatique

Les modèles climatiques, basés sur les modèles de circulation générale de l'atmosphère utilisés pour les prévisions météorologiques, permettent de décrire des scénarios d'évolution du climat, aux horizons 2050 et 2100, en fonction des niveaux d'émission de gaz à effet de serre. Ils permettent de tirer un certain nombre de conclusions importantes : (i) les températures vont augmenter fortement au cours des décennies à venir, surtout dans les zones tropicales sèches ; (ii) les événements extrêmes, tels que les sécheresses ou les inondations, seront plus fréquents qu'aujourd'hui.

Toutefois, ces modèles ne donnent pas encore d'indications claires sur les évolutions climatiques à l'échelle du Tchad et encore moins à des échelles régionales ou locales, alors que c'est à ces échelles que les informations seraient importantes pour orienter la planification des systèmes productifs. En particulier, les prévisions concernant l'évolution des précipitations sont contradictoires, certains modèles projetant une aridification du climat alors que d'autres prévoient une augmentation des précipitations. De plus, les modèles climatiques ont beaucoup de mal à fournir un signal climatique clair à un horizon de 10 ou 20 ans, alors qu'il s'agit là d'un pas de temps maximal pour la plupart des planifications.

#### Impacts du changement climatique sur les sociétés pastorales

L'analyse des impacts du changement climatique sur les sociétés pastorales doit tenir compte des éléments suivants :

1. Les défis auxquels les sociétés pastorales et agricoles devront faire face doivent être remis dans le contexte des évolutions en cours qui modèlent les dynamiques des systèmes productifs, en particulier

---

<sup>1</sup> Résumé de l'étude prospective II : systèmes d'élevage et changements climatiques au Tchad, août 2013 de Frédéric BAZIN, Ali Brahim BECHIR, Djibrine Djimingar KHAMIS, Plateforme pastorale, Iram, 80 p.

les changements démographiques, l'augmentation du cheptel et des espaces cultivés, la transformation des systèmes de culture et d'élevage, la diminution des complémentarités entre agriculteurs et éleveurs, les conflits croissants pour l'accès aux ressources naturelles... Les changements climatiques vont influencer sur ces dynamiques en modifiant, par exemple, les risques d'épizooties ou d'aléas climatiques extrêmes et les enjeux d'accès à l'eau, de conservation des pâturages, etc.

2. Les défis du changement climatique ne se posent pas de la même façon dans les différentes zones climatiques et pour les différents systèmes d'élevage. Ainsi, la zone soudanienne sera sans doute moins affectée par les augmentations de températures que la zone sahéenne, mais la résilience des savanes sèches est a priori plus importante... De plus, la gestion durable des écosystèmes sahéens passe par des charges animales limitées qui favorisent une gestion extensive, alors que les savanes soudanaises permettent une intensification. Les systèmes mobiles apparaissent comme particulièrement adaptés aux variations du climat et de la production de biomasse qui caractérise la zone sahéenne. Les systèmes sédentaires sont non seulement moins productifs en zone sahéenne, mais aussi beaucoup plus vulnérables aux aléas climatiques. Par contre, ils peuvent se révéler très efficaces et résilients en zone soudanienne, surtout lorsque l'agriculture et l'élevage sont intégrés (agro-pasteurs ou agro-éleveurs).
3. Les systèmes d'élevage, surtout en zone sahéenne, possèdent une forte résilience aux aléas climatiques, qui sont déjà une caractéristique du climat actuel de la zone. Les principaux facteurs de résilience de ces systèmes sont :
  - La mobilité des troupeaux ;
  - La diversification des activités (élevage de plusieurs espèces d'animaux, association agriculture-élevage, vente de services de transports de récoltes, etc.)
  - La diversité génétique des différents animaux ;
  - Les réseaux d'information, permettant de connaître les zones où sévissent des maladies, ou celles où les ressources en eau et pâturages sont importantes ;
  - La bonne connaissance du milieu ;
  - L'existence d'accords sociaux entre les différents groupes d'éleveurs et d'agriculteurs des zones de transhumance.

### Les politiques d'adaptation au changement climatique

Les capacités d'adaptation spontanée des écosystèmes et des sociétés sont importantes, mais pas suffisantes pour répondre à l'ampleur du défi du changement climatique. Il est donc nécessaire et légitime que les pouvoirs publics interviennent au travers de politiques et des projets visant à favoriser l'adaptation au changement climatique.

La planification du développement et de l'adaptation ne peut attendre que les modèles climatiques fournissent des informations précises : elle doit donc impérativement prendre en compte l'incertitude des modèles climatiques afin d'éviter que les actions mises en œuvre ne renforcent les vulnérabilités qu'elles sont censées réduire.

Les politiques d'adaptation au changement climatique doivent :

1. réduire la vulnérabilité des systèmes d'élevage, en renforçant leurs mécanismes intrinsèques de résilience, tels que la mobilité ou les instances de concertations et de gestion des conflits. Cela demande des investissements (hydraulique pastorale, marquage de tronçons des axes de transhumance) mais aussi un cadre légal adapté, qui sécurise les différents utilisateurs des ressources naturelles et facilite les concertations.

2. faciliter la prévention et la gestion des crises liées aux chocs climatiques, qui risquent de devenir de plus en plus fréquents. Cela passe par : (i) la production d'informations pertinentes pour que les acteurs de la filière puissent adapter leurs stratégies ; (ii) la diffusion de ces informations dans des canaux efficaces contrôlés par les acteurs de la filière ; (iii) l'intervention sur les marchés pendant les crises, afin d'en limiter les impacts ; (iv) l'appui post crise à la reconstruction des économies pastorales.

Pour produire ces politiques, il est important que les pouvoirs publics favorisent les révisions des politiques sectorielles, afin que celles-ci prennent en compte l'adaptation au changement climatique. Les acteurs de la filière élevage doivent être fortement associés à la définition, puis à la mise en œuvre de ces politiques. Il faut également inclure des mécanismes de concertation interministériels afin d'éviter des initiatives contradictoires – par exemple des stratégies d'adaptation des agriculteurs qui fragilisent les éleveurs, ou vice-versa. Enfin, ces politiques doivent être traduites en priorité dans le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques.

### Elevage et émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines, en particulier à l'utilisation croissante des combustibles fossiles, sont la cause principale des changements climatiques au niveau mondial. Au Tchad, l'élevage est, avec l'agriculture, une des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre. Les ruminants émettent du méthane lors de la digestion des fourrages et les phénomènes de surpâturage, qui diminuent le carbone stocké dans la biomasse et les sols, peuvent être des sources importantes d'émission de CO<sub>2</sub>. Toutefois, l'importance des émissions de carbone dues au surpâturage sont difficiles à quantifier : d'un côté, la biomasse des écosystèmes sahéliens est très dépendante des conditions climatiques, ce qui masque les effets à long terme des animaux sur l'environnement ; d'autre part, il est souvent difficile de distinguer les changements d'affectation des terres ou les dégradations dues à l'élevage de celles dues à l'agriculture.

C'est toutefois le stockage du carbone dans la biomasse et les sols qui présente le plus fort potentiel d'atténuation. En effet, le potentiel de réduction des émissions de méthane paraît limité pour des systèmes d'élevage basés quasi exclusivement sur l'exploitation des importantes ressources en pâturages du pays. En contrepartie, le faible taux de fixation du carbone à l'hectare dans les savanes sèches tropicales est compensé par l'importance des surfaces concernées.

La séquestration de carbone dans les savanes dépend d'une bonne adéquation entre la charge animale et les ressources naturelles. Les recherches montrent que ce sont surtout les pressions fortes et continues des animaux sur les ressources fourragères qui provoquent les phénomènes de surpâturage. Pour favoriser la gestion durable de ces savanes et le stockage du carbone, il faut donc éviter la sédentarisation des éleveurs et favoriser au contraire la mobilité des troupeaux.

### Les financements climatiques

Les financements pour le climat visent à favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation du changement climatique) et à réduire la vulnérabilité des sociétés et des écosystèmes face au changement climatique (adaptation).

Le Tchad n'a pas d'obligation internationale d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Les financements pour l'atténuation peuvent permettre de financer des projets diminuant les émissions de GES du pays tout en ayant des co-bénéfices en matière de développement et d'adaptation au changement climatique. Toutefois, les modalités actuelles de financement de l'atténuation ne sont pas adaptées au secteur de l'élevage au Tchad. Cela pourrait néanmoins évoluer si des mécanismes de financement des intentions de réduction des émissions de gaz à effet de serre (NAMA) sont mis en place.

L'élevage doit donc cibler avant tout les financements pour l'adaptation. Les projets doivent être cohérents avec le programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA). Il apparaît donc important de réviser le PANA afin que les priorités de financement du secteur de l'élevage y soient bien incluses. Ces priorités doivent aller aux projets qui sont : (i) « robustes » et « sans regret », c'est-

à-dire qu'ils apporteront des bénéfices quelles que soient les évolutions du climat ; (ii) qui favorisent à la fois l'adaptation au changement climatique et la diminution des émissions de GES. C'est le cas, par exemple, des projets qui favorisent la mobilité pastorale.

## Recommandations

L'adaptation aux changements climatiques est un enjeu crucial des décennies à venir, qui ne peut dépendre des seules capacités des populations. Cela doit être une priorité des politiques publiques, notamment pour l'agriculture et l'élevage, qui constituent la base de l'économie nationale.

- Une des principales priorités est de comprendre les mécanismes de résilience des différents systèmes d'élevage, afin de définir des politiques différenciées visant à renforcer ces mécanismes et à pallier à leurs faiblesses. Ainsi, les systèmes d'élevage transhumants sont bien adaptés aux aléas climatiques « normaux », à condition que la mobilité soit assurée, mais peuvent être déstructurés par des aléas exceptionnels plus fréquents, comme par exemple des sécheresses répétées.
- Les politiques publiques sectorielles doivent favoriser les systèmes d'élevage les plus résilients. En zone sahélienne, cela signifie clairement donner la priorité à la mobilité de l'élevage et limiter, autant que faire se peut, les dynamiques de sédentarisation. Cela signifie aussi sécuriser la mobilité au travers d'investissements – en hydraulique pastorale, en marquage des chemins de transhumance – mais aussi par l'adoption d'un cadre légal qui garantisse les droits des différents utilisateurs des ressources naturelles et du foncier et qui favorise les concertations aux différentes échelles territoriales.
- Elles doivent aussi intervenir dans la prévention et la gestion des crises. Les systèmes d'information et d'alerte précoces peuvent fournir aux éleveurs des informations importantes afin de les aider à prendre rapidement des décisions stratégiques en cas de crise. Toutefois, pour qu'ils soient vraiment fonctionnels, il faudra veiller à définir avec les organisations d'éleveurs les informations pertinentes et utiles ainsi que les canaux et les modalités de diffusion de ces informations qui, jusqu'à présent, n'ont guère été utilisées que par les institutions publiques. La structuration en cours des éleveurs et pasteurs en organisations régionales et nationale peut apporter une contribution aux mécanismes d'anticipation, de prévention et de vérification d'attribution d'aides à l'élevage (stocks d'aliments en prévision de crises, stocks d'urgence, prévention sanitaires de risques épizootiques liés au climat, etc.).
- Enfin, les politiques de l'adaptation ne peuvent être conçues exclusivement au sein des ministères concernés. Elles doivent faire l'objet de concertations à la fois avec les organisations de producteurs et avec les autres secteurs concernés, comme par exemple l'agriculture et l'environnement. En effet, une mesure favorable à l'adaptation des systèmes agricoles – par exemple la promotion des cultures de décrue ou des cultures irriguées en bordure des points d'eau – peut limiter les capacités d'adaptation des éleveurs – en limitant leur accès aux ressources fourragères et hydriques indispensables à leur mobilité. Les résultats de ces négociations intersectorielles devraient former la base du programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA).
- Les financements internationaux pour l'adaptation se mettent en place progressivement, mais le Tchad n'en a pratiquement pas bénéficié. Pour pouvoir accéder aux fonds disponibles, il est important qu'un processus de concertation avec les bailleurs et les institutions multilatérales – par



lesquelles passent l'essentiel de ces financements – soit mis en place. Il sera aussi nécessaire de renforcer les capacités des institutions tchadiennes à définir des priorités en matière d'adaptation. La prochaine révision du PANA est, de ce point de vue, une opportunité à ne pas manquer pour affirmer les priorités du secteur de l'élevage en matière d'adaptation et favoriser les mises en cohérence intersectorielles.

## **Note de synthèse 2 politiques pastorales : dispositif de financement pérenne de l'entretien des ouvrages pastoraux**

### **PLATEFORME PASTORALE DU TCHAD**

[www.plateforme-pastorale-tchad.org](http://www.plateforme-pastorale-tchad.org)

Pérennisation de l'entretien des ouvrages d'hydraulique pastorale au Tchad<sup>2</sup>  
Note de synthèse 2 politiques pastorales : février 2014

#### ***SYNTHESE ETUDE PROSPECTIVE II***

Le Colloque de N'Djamena sur le pastoralisme au Tchad, qui s'est tenu en mars 2011, a marqué un rapprochement entre les décideurs des différents ministères et les professionnels concernés par le pastoralisme au Tchad. Pour poursuivre ce travail, une plateforme d'échange et de rencontres a été constituée, regroupant des directions techniques ministérielles du développement rural, des partenaires techniques et financiers (UE, AFD, Coopération Suisse, PNUD, FAO, etc.) et des représentants des organisations d'éleveurs ou d'associations socio professionnelles.

Les participants au Colloque ont recommandé la réalisation de trois études prospectives prioritaires pour alimenter la réflexion de la plateforme: 1) l'élaboration d'une stratégie nationale d'aménagement pastoral ; 2) la conception d'un montage permettant la pérennisation de l'entretien des ouvrages d'hydraulique pastorale au niveau national et régional ; et 3) la conception d'un mécanisme innovant de financement et de renforcement de l'adaptation des pasteurs au changement climatique. La seconde étude est présentée dans ce rapport provisoire, qui sera présentée à la plateforme à N'Djamena le 11 septembre 2013.

#### **Cadre légal**

Le Code de l'eau détermine les conditions d'implantation des ouvrages d'hydraulique pastorale sur financement public (Etat, collectivités territoriales) ou privé. Il détermine les conditions d'utilisation des eaux et les normes de qualité de l'eau, ainsi que les contrôles à effectuer par les services d'hygiène. Il définit les infractions et fixe les peines. Il crée une agence de régulation de l'eau.

La loi sur le nomadisme définit le nomadisme et les itinéraires de transhumance qui doivent rester libres d'accès aux nomades. Cette loi datant de 1959 est de portée limitée à un suivi administratif des populations nomades et ne permet pas de réguler les situations complexes rencontrées, en particulier de régir les relations entre les communautés d'éleveurs nomades, d'éleveurs-cultivateurs et sédentaires et d'agriculteurs. Le droit foncier en vigueur basé sur un constat de mise en valeur, ne tient pas compte des contraintes spécifiques liées à l'élevage et au pastoralisme, ce qui fragilise toute stratégie de sécurisation des activités d'élevage. Un code pastoral, en cours d'élaboration depuis plusieurs années, doit permettre de mieux régir ces relations, en particulier sur l'accès aux pâturages et à l'eau.

---

<sup>2</sup> Résumé de l'étude prospective III : Philippe LECOINTE, Abdel - Atif AWAD FIZZANI, Abderamane MOUDARI, Plateforme pastorale, Iram, septembre 2013, 85 p.

Une circulaire de 2008, reprise dans l'avant-projet de Code pastoral, adresse aux délégués régionaux de l'élevage des instructions afin de faire respecter le maillage des puits pastoraux, le droit d'accès des éleveurs aux parcs naturels et l'usage des mares artificielles destinées à l'élevage.

## Cadre institutionnel

La réalisation et le suivi de l'exploitation des ouvrages d'hydraulique pastorale sont réparties entre le ministère de Développement Pastoral et des Productions Animales et le ministère de l'Hydraulique Rurale et Urbaine. Selon l'Article 34 du décret n°194/PR/PM/2013 du 12 mars 2013 portant structure générale du Gouvernement et attributions de ses membres Les attributions du ministère du Développement Pastoral et des Productions Animales, concernent notamment la réalisation et la gestion des ouvrages d'hydraulique pastorale en collaboration avec le ministère de l'Hydraulique Rurale et Urbaine. Selon l'Article 35 de ce même décret, les attributions de ce dernier ministère concernent notamment : (i) la réalisation des ouvrages hydrauliques (passation des marchés) d'études, de contrôle et de réalisation), (ii) la mise en place d'une base de données et d'un système d'échange et de diffusion des données en matière d'eau. L'identification des besoins et l'organisation des éleveurs pour l'exploitation des ouvrages relèvent des attributions du premier ministère, la planification, la construction et la réhabilitation des ouvrages, le suivi de la ressource en eau relèvent du second ministère. Le suivi de l'exploitation des ouvrages n'est actuellement assuré par aucun des deux ministères.

Après le transfert de compétence de l'Etat aux collectivités territoriales, les ouvrages d'hydraulique pastorale seront placés sous la responsabilité des communes et des communautés rurales selon leur implantation territoriale. Elles auront la compétence sur leur implantation et leur entretien, le régime et les modalités d'accès et d'utilisation. La mise en place des communautés rurales nécessite l'organisation d'élections municipales prévues en 2014. Les attributions des Conseils ruraux et municipaux interféreront ensuite avec les organes traditionnels (chef de canton, chefs de village) dans la gestion et l'entretien des ouvrages d'hydraulique pastorale.

## Pratiques actuelles d'entretien des puits pastoraux

Actuellement, la responsabilité de l'entretien de ces ouvrages incombe de fait aux comités de gestion, aux comités paritaires, ou aux chefs de canton, qui désignent les gestionnaires. Il existe ainsi au moins trois modes de gestion des puits pastoraux publics ou privés :

- une gestion traditionnelle selon une approche basée sur la concertation et la négociation entre les usagers ; l'accès à l'eau est gratuit, mais les usagers financent souvent les équipements d'exhaure et les réparations légères ;
- une gestion par une association ou un groupement d'éleveurs (comité de gestion paritaire, comité de gestion) ; l'accès à l'eau est payant selon la forme déterminée par l'organisation ; ce mode de gestion est encouragé par certains projets ;
- une gestion par un propriétaire privé ou un groupe de propriétaires ; l'accès à l'eau est payant selon la forme déterminée par le propriétaire ou le groupe de propriétaires.

Il résulte des entretiens réalisés dans le cadre de cette étude et des diagnostics d'études précédentes (cf. annexe, bibliographie), qu'aucun de ces modes de gestion ne garantit a priori la pérennité des ouvrages et l'accès permanent à l'eau pour les éleveurs, en particulier de passage. Les puits peuvent aussi être exploités de façon satisfaisante selon ces différents modes de gestion.

Les travaux d'entretien effectués par les usagers des puits consistent essentiellement au nettoyage des abords et au curage du puits. Le désensablement des margelles est moins fréquent et les puits sont souvent ensevelis jusqu'à leur bord supérieur, ce qui pose des problèmes de sécurité. De même, les eaux stagnantes autour des margelles ne sont pas drainées et se déversent souvent dans les puits, contaminant ainsi l'eau utilisée.

Les dépenses d'exploitation, d'entretien et de réparation sont généralement financées soit par un droit d'abreuvement et/ou une contribution monétaire par les usagers. Une cotisation est demandée aux membres des comités de gestion.

Les travaux de gros entretien et de réparation sont rarement réalisés, car ils requièrent des moyens plus conséquents et sont plus coûteux. Il arrive donc que des puits trop dégradés soient abandonnés du fait d'un trop faible débit. 16% des puits publics construits ne sont pas utilisés pour diverses raisons.

Pour les puits réhabilités, il s'est écoulé en moyenne 35 ans entre l'année de construction du puits public et sa réhabilitation. Les réhabilitations ont été financées essentiellement pas les bailleurs de fonds avec ou sans contribution des usagers.

### **Organisation de l'entretien des puits pastoraux et estimation des dépenses d'entretien sur 20 ans**

La solution qui consiste à laisser les comités de gestion et les gestionnaires assurer l'entretien des puits est satisfaisante en ce qui concerne les travaux courants, qui mobilisent peu de moyens (personnel non qualifié, outillage peu coûteux), même si des règles plus strictes et une plus forte incitation doivent être mises en œuvre. Cette solution ne peut pas répondre aux besoins de gros entretien et de réparation des ouvrages, qui nécessitent un savoir-faire et une mobilisation de moyens plus importants. La réalisation de ces opérations requiert un diagnostic préalable et une programmation des travaux sur un ensemble conséquent d'ouvrages de façon à minimiser leurs coûts en mettant en concurrence les entreprises pour des marchés de taille suffisamment importante (par exemple, 100 millions FCFA pour une trentaine de puits). Dans le futur, les Conseils départementaux pourront organiser ces travaux, sous réserve d'un appui technique apporté par les services techniques des délégations régionales. Au besoin, des départements qui comptent un trop faible nombre de puits pourront se regrouper en groupement d'intérêt interdépartemental pour atteindre une taille de marché suffisante.

Dans la phase transitoire jusqu'à la nomination des Conseils départementaux, cette responsabilité serait à exercer par les services techniques des délégations régionales.

Au niveau central, pour faciliter la gestion du patrimoine public et la programmation des travaux, une procédure d'actualisation de la base de données des ouvrages tenue par le Bureau de l'eau sera à mettre en place à partir des visites d'inspection, des travaux de gros entretien, de réparation, de réhabilitation et de renouvellement des ouvrages. Les procédures sont à définir entre les deux ministères.

Aux niveaux déconcentrés, un Comité régional d'action (CRA) et un Comité local d'action (CLA) existent déjà. Il serait envisageable que le ministère de l'Hydraulique Rural et Urbaine mobilise le personnel des unités déconcentrées du ministère du Développement Pastoral et des Productions Animales, spécialement formé à cet effet.

Les marchés de gros entretien et de réparation seraient passés tous les ans avec des entreprises spécialisées dans les puits selon une procédure d'appel d'offres ouvert. Sous réserve de l'autorisation par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, les marchés pourraient être rédigés de sorte à introduire une certaine souplesse dans leur exécution pour le choix des puits en cours d'année. Ils pourraient être financés entièrement ou partiellement (minimum 50%) par des subventions du ministère de l'Hydraulique Rurale et Urbaine et/ou du ministère du Développement Pastoral et des Productions Animales. Les travaux seraient contrôlés par des équipes d'entretien régionales, organisées et financées par le ministère de l'Hydraulique Rurale et Urbaine, ou bien par des bureaux d'études dans le cadre de projet financé par les bailleurs de fonds.

Dans le passé, la durée d'exploitation moyenne entre la construction et la réhabilitation d'un puits a été de 35 ans (cf. ci-dessus), soit un coût moyen compris entre 300 000 et 450 000 FCFA par an. Cette longue durée entraîne un taux de disponibilité insuffisant car l'ouvrage n'est généralement plus utilisable plusieurs années avant sa réhabilitation.

Une meilleure qualité de construction et des réparations plus fréquentes, en moyenne tous les cinq ans, supprimeraient la période d'indisponibilité ou de fonctionnement dégradé (débit insuffisant), et finalement garantirait une meilleure rentabilité économique des ouvrages.

L'amélioration de la qualité des ouvrages est liée à l'utilisation et leur mise en œuvre de matériaux selon les normes en vigueur, à un meilleur contrôle et à l'implication des gestionnaires et éleveurs dans la réception des ouvrages.

Les dépenses annuelles d'entretien courant des puits sont estimées en moyenne à 600 000 FCFA par puits, soit à environ 3% de la valeur du puits, compris entre 20 millions FCFA et 35 millions FCFA. Les

dépenses de gros entretien et de réparation sont estimées à 2,6 millions FCFA en moyenne tous les cinq ans (entre 3 ans et 10 ans selon la fréquentation du puits).

Les dépenses courantes d'exploitation des stations mécanisées sont estimées à 2,0 millions FCFA par an. Les dépenses de renouvellement sont estimées en moyenne à 690 000 FCFA/an, mais interviennent tous les 8 ans (groupe électrogène) à 10 ans (pompe).

Le curage d'une mare serait à programmer tous les dix ans pour un montant de 10 millions FCFA. Les visites régulières d'inspection des micro-barrages sont à la charge du ministère de l'Hydraulique Rurale et Urbaine. Les dépenses de réparation sont fonction des dégâts causés par une crue. Il s'agit donc d'une réhabilitation.

Le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement approuvé en 2003 prévoit un maillage d'implantation de puits pastoraux qui multiplie par quatre le nombre de puits modernes à l'horizon 2020. Le programme d'investissement à l'horizon 2015 prévoit la réalisation de près de 900 ouvrages supplémentaires (puits, stations, mares et micro-barrages) et la réhabilitation de 556 ouvrages existants. A l'horizon 2020 et selon ces projections, les dépenses d'entretien courant de l'ensemble des ouvrages d'hydraulique pastorale du pays devraient atteindre environ 2,7 milliards FCFA, celles de gros entretien et réparation, 3,2 milliards FCFA et l'ensemble des dépenses, 5,9 milliards FCFA à prix 2013.

### Sources existantes et projetées pour le financement des ouvrages d'hydraulique pastoral

Un ensemble de droits et de taxes s'applique aux ventes d'animaux, en particulier à leur exportation. Le cumul de l'ensemble de ces droits et taxes à verser aux diverses institutions peut représenter entre 10% et 30% de la valeur de vente des animaux. Toutefois, leurs modalités d'application varient sensiblement selon les postes de contrôle et globalement, en moyenne, les taux de recouvrement sont nettement plus faibles en raison des multiples pratiques illicites. Les recettes encaissées en 2011 par le Trésor public sont estimées à 7,2 milliards FCFA avec un rendement fiscal de l'ordre de 35%.

Les dépenses nécessaires pour les gros entretiens et les réparations des ouvrages d'hydraulique pastorale ne représentent que la moitié de ces recettes. Les ressources financières sont donc largement suffisantes, mais aucune n'est dédiée à l'entretien du patrimoine de l'hydraulique pastorale, qui représentait une valeur de l'ordre de 100 milliards FCFA en 2010 et représentera une valeur de 200 milliards FCFA en 2015.

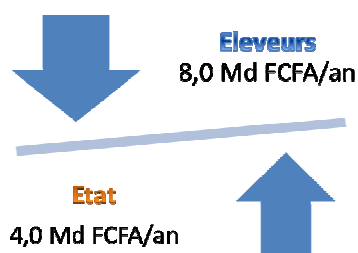
En effet, le budget général ne prévoit pas de dotation spécifique à cet entretien. Les crédits affectés par le ministère de l'hydraulique aux opérations de réhabilitation sont marginaux et non systématiques.

Un fonds de l'élevage a été créé pour financer les contrôles sanitaires par les services d'élevage. L'utilisation de ce fonds, dont les recettes annuelles sont de l'ordre de 700 millions FCFA, est limitée à un crédit annuel de 400 millions FCFA pour financer les dépenses de contrôle sanitaire.

Les principaux financements ont été apportés par des bailleurs de fonds internationaux dans le cadre de programmes de réhabilitation des ouvrages existants et de construction de nouveaux ouvrages. Le montant total des projets en cours de réalisation incluant une composante d'hydraulique pastorale (nouveaux ouvrages et réhabilitations de ceux existants) s'élèvent à environ 40 milliards FCFA. Les usagers ont aussi contribué plus modestement au financement de travaux de réparation. Une partie marginale des besoins de financement est apportée par des ONG. Le secteur bancaire (banques, caisses d'épargne) ne contribuent pas au financement des ouvrages d'hydraulique pastorale.

La balance annuelle entre les fonds collectés par l'Etat et ceux versés au secteur de l'élevage est représentée sur la figure ci-après.

**Figure 1 : Balance annuelle entre l'Etat et le secteur de l'élevage**



Il est prévu de créer deux nouveaux fonds à usages multiples : le Fonds National de l'Eau et le Fonds National de Développement de l'Elevage. Ces fonds seraient des établissements publics à caractère administratif, constitués à l'instar de celui existant depuis janvier 2001 pour l'entretien routier (FER), qui est alimenté à hauteur de plus de 50% par une partie des recettes fiscales sur les carburants.

En ce qui concerne l'hydraulique pastorale, le premier fonds serait alimenté par une nouvelle redevance sur l'utilisation de l'eau, recouvrée pendant les séances de vaccination ou de visites sanitaires. Les taux proposés représenteraient un tiers du revenu des éleveurs et leur seraient par conséquent inacceptables.

La création d'un Fonds National du Développement de l'Elevage (FONADEL) se substituerait au Fonds de l'Elevage et serait principalement alimenté par des taxes existantes et une nouvelle taxe d'abattage et sur les laiteries. L'ensemble des recettes annuelles est estimé entre 1 et 1,5 milliards FCFA.

Il convient d'éviter des coûts de gestion de ces fonds trop élevés (près de 12% pour le FER).

### **Orientations stratégiques pour le financement de l'entretien des ouvrages d'hydraulique pastorale**

Les mécanismes financiers existants et en projet ne sont pas spécifiquement dédiés à l'entretien des ouvrages d'hydraulique pastorale. Ils ne garantissent donc pas une dotation permanente annuelle pour financer des programmes de gros entretien et de réparation des ouvrages. Même avec un règlement prévoyant une clé de répartition claire sur la destination des recettes, celles-ci pourraient être réaffectées en fonction des priorités du moment. La répartition par région ne serait pas assurée.

En conséquence, il n'existe pas de dispositif unique apte à financer les dépenses. Au cours de l'atelier, plusieurs dispositifs ont été exposés.

Deux dispositifs ont été exclus a priori :

- la création d'une nième taxe ou redevance, qui n'apparaît pas justifiée tant que le très faible rendement de celles existantes ne serait pas significativement amélioré et qu'une partie des recettes ne serait pas dédiée au financement des programmes de travaux ;
- une provision pour gros entretien et réparation à inclure dans la cotisation versée au comité de gestion, en raison des risques pesant sur son utilisation à d'autres fins.

Les trois principaux dispositifs finalement retenus par les participants à l'atelier incluent :

- a) Le financement par l'Etat à travers une ligne budgétaire des deux ministères concernés. Ce financement n'est cependant pas durable en raison de la volatilité des crédits alloués et de leur indisponibilité en cours d'exercice, mais il permettrait d'attendre la création des deux fonds en projet.
- b) Le financement par les usagers, qui doit porter prioritairement sur l'exploitation et l'entretien courant selon des instructions précises (manuel à élaborer et formation à assurer auprès des OP). Une contribution financièrement d'au maximum de 150 000 à 200 000 FCFA par an pourrait être en plus demandée aux usagers résidents pour financer une partie des travaux à réaliser sur leur puits. Un paiement pour l'accès aux fourches serait alors instauré pendant un an pour les usagers de passage, mais avec le risque qu'ils ne viennent pas abreuver leur troupeau.

- c) Le financement par les bailleurs de fonds à travers les fonds de contrepartie (fonds PPTE) et éventuellement en complément du financement de nouveaux projets (en remplacement des réhabilitations), en alimentant un des deux fonds à créer. Un dispositif contraignant serait à mettre en œuvre afin que l'affectation et les délais de mobilisation puissent être respectés.

Le financement par les bailleurs de fonds n'aura pas pour effet de déresponsabiliser financièrement l'Etat de ses obligations générales. Il viendra temporairement compléter les financements par le budget général et les fonds dédiés, par exemple à la place et/ou en complément des opérations de réhabilitation.

### Recommandations suite à l'atelier de validation -11 septembre 2013

Les participants à l'atelier national du 11 septembre 2013 d'échange d'expériences, d'enseignements et d'orientations, ont émis un ensemble de recommandations qui sont détaillée au chapitre 6.4. Ces recommandations concernent les nouvelles constructions, l'entretien courant et le gros entretien et les réparations des ouvrages d'hydraulique pastorale.

- a) Les nouvelles constructions publiques seront réalisées par l'Etat et des promoteurs privés dans des conditions assurant leur bonne qualité. Les participants demandent que,
- les normes de construction des ouvrages hydrauliques soient établies et respectées (prescription techniques générales communes à tous les marchés) : matériaux, mise en œuvre, tests et réception ;
  - le suivi de la construction soit renforcé ;
  - les bénéficiaires soient impliqués dans la réception des ouvrages.
- b) Les usagers effectueront l'entretien courant et les petites réparations sur les ouvrages. Les participants demandent,
- au ministère de l'Hydraulique Rurale et Urbaine et au ministère du Développement Pastoral et des Productions Animales d'organiser des séances de sensibilisation et de formation des usagers (diffusion d'un manuel d'entretien) ;
  - aux deux ministères d'apporter un appui à la structuration des usagers (OP et gestionnaires) ;
  - au Gouvernement de réviser à la baisse les taxes afin d'inciter les éleveurs à contribuer significativement à l'entretiens des ouvrages hydrauliques ;
  - aux services de l'Etat d'intensifier par la formation des OP et l'encadrement des services de police, la lutte contre les prélèvements illégaux dans la filière du secteur de l'élevage (pratiques de prélèvement sans reçus).
- c) Les gros entretiens et les réparations seront réalisés par les deux ministères dans un premier temps et à terme par les Conseils départementaux. A cet effet, les participants demandent que :
- les deux ministères renforcent la capacité technique des services déconcentrés et leur alloue plus de moyens afin que les délégations régionales pilotent les travaux : identification, lotissement des travaux, lancement d'AO, suivi des travaux ;
  - les deux ministères renforcent la capacité technique des OP pour leur permettre de participer à la réception des travaux ;
  - les deux ministères mettent à jour l'inventaire des ouvrages hydrauliques sur l'ensemble du pays ;

- le ministère de l’Hydraulique Rurale et Urbaine actualise le schéma directeur de l’eau et de l’assainissement en incluant les obligations de dépenses de gros entretien et réparation à la charge de l’Etat et des Conseils départementaux ;
- un fonds de développement de l’élevage soit créé et le décret d’application du fonds de l’eau soit approuvé ;
- un mécanisme de reversement des taxes vers ces fonds soit défini et mis en œuvre ;
- en attendant la création de deux fonds dédiés, une ligne de crédit pour l’entretien des ouvrages hydrauliques soit incluse dans le budget 2014 ou 2015 des deux ministères.

Une tentative de répartition des opérations à la charge des usagers et de l’Etat est présentée à la fin du chapitre 6.4.

**Pour commencer la mise en œuvre de ces recommandations**, nous proposons à la plateforme d’engager les trois actions suivantes :

- élaboration d’un manuel d’entretien et dissémination de ce manuel auprès des services déconcentrés, des organisations professionnelles et de l’ACT’T (chefferies traditionnels) sous la forme de sessions de formation ;
- création d’une base de données sur les ouvrages d’hydraulique pastorale au ministère du Développement Pastoral et des Productions Animales, mise à disposition des délégations régionales et élaboration de procédures de suivi des ouvrages et de mise à jour de la base de données par ces délégation et d’échange d’information avec le ministère de l’Hydraulique Rurale et Urbaine ;
- évaluation des besoins de gros entretien et de réparation des ouvrages d’hydraulique pastorale dans une région pilote au moyen de visites d’inspection, programmation des travaux sur cinq ans selon les priorités, et élaboration des cahiers des charges et du dossier d’appel d’offres.